

Règlement du jeu « Servantes FACOM-DeWALT 2022 »

Article 1 : Société organisatrice

FACOM Stanley Black & Decker France - S.A.S. au capital de 234 759 168 EUR - RCS Lyon B 954 507 521 - 62 Chemin de la Bruyère - 69574 DARDILLY - N° TVA : FR28954507521, ci-après dénommée la « Société Organisatrice » organise du 6 septembre au 31 décembre 2022 minuit (heure de Paris), un jeu dont les modalités sont décrites dans le règlement ci-dessous.

Article 2 : Présentation

Il sera procédé au tirage au sort de 3 gagnants.

Ce tirage au sort sera effectué semaine 2 parmi les participants qui auront bien voulu s'inscrire sur le site web de la Facommunauté (<https://www.facommunaute.fr/actus/jeu-concours-servantes-facom-dewalt-2022/>) et qui pourront justifier de l'achat d'un des 2 produits de la sélection ci-dessous :

JET.7NM4AFCDPF & ROLL.6NM3AFCDPF

Ce jeu s'adresse aux utilisateurs (personnes majeures), résidant en France Métropolitaine y compris la Corse, ayant fait l'achat d'un produit FACOM de la liste ci-dessus sur la période. Une preuve d'achat entre le 6 septembre et le 31 décembre 2022 (facture, ticket de caisse) sera demandée aux personnes tirées au sort et devra être présentée dans un délai de 10 jours.

Au cas où parmi les personnes tirées au sort semaine 2, la preuve d'achat n'a pas été adressé dans les 10 jours, FACOM prévoit de tirer à titre subsidiaire 3 autres gagnants, à qui seront attribués par ordre de tirage, les lots disponibles à condition qu'ils justifient aussi de leurs preuves d'achat.

Les lots seront adressés dans un délai de 5 semaines après validation des preuves d'achat. L'acheminement des lots, bien que réalisé au mieux de l'intérêt des gagnants, s'effectue au risque et périls des destinataires. Les éventuelles réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès de FACOM dans les 3 jours de la réception et par lettre recommandée avec AR (FACOM – Jeu Servantes FACOM-DeWALT 2022 - MKOP France - 6/8 rue Gustave Eiffel - BP99 - 91423 Morangis Cedex)

Ce jeu est annoncé sur les PLV promotionnelles FACOM ainsi que les brochures de l'opération distribuées dans les points de vente participant. Une communication dans ce sens est également prévue sur les sites de la marque (Facommunaute.fr, Facom.fr), ses Réseaux Sociaux et Newsletter.

Article 3 : Participation

Pour participer à ce jeu, il faut impérativement :

1/ se rendre chez un Distributeur (physique ou non) des marchés Construction ou Industrie Professionnel revendeur de la marque FACOM en France métropolitaine (Corse comprise) entre le 6 septembre et le 31 décembre 2022,

2/ acheter au moins 1 des 2 produits de la sélection présentée en annexe.

3/ S'inscrire sur le site de la FACOMMUNAUTE (<https://www.facommunaute.fr/actus/jeu-concours-servantes-facom-dewalt-2022/>), s'inscrire au tirage au sort et conserver les preuves d'achat (facture ou ticket de caisse) qui seront exigées en cas de gain.

Article 4 : Gains

Les lots à gagner sont :

1) Un quad MXU 700I EPS 12" T3B, gris, équipé valeur 12 000 € TTC.

Options incluses :

- COFFRE ARRIERE GKA TOURING 1200 X 580 X 360 MM**
- KIT PASSAGER MXU 550/700 T3B 2019
- COFFRE AVANT GKA 870 X 480 X 210 MM (51 L)
- BUMPER AVANT NOIR POUR MXU 550/700 <2019
- SUPPORT JERRICAN 10 L POUR COFFRE ARRIERE
- JERRICAN 10 L POUR COFFRE ARRIERE GKA TO

2) Une TV QLED 4K UHD, 65 ", valeur 1 799,00€ TTC.

3) Une Console Switch Nintendo®, avec manettes Joy-Con valeur 269,99 € TTC.

Ces cadeaux ne sont ni transmissibles, ni échangeables contre un autre objet ou contre une quelconque valeur monétaire.

Les gagnants seront les personnes majeures qui auront participé au tirage au sort cité dans l'article 3 pouvant justifier de leur preuve d'achat.

Article 5 : Acceptation

Toute participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du règlement complet.

Article 6 : Contestation/Réclamation

Tous les cas non prévus par le règlement ainsi que l'arbitrage pour toutes les contestations relatives à l'interprétation et ou à l'application du présent règlement seront tranchés par la société organisatrice dont les décisions seront définitives et sans appel. Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu sera prise en considération dans un délai de un (1) mois à compter de la date d'échéance du jeu. Passé ce délai, il ne sera pas donné suite.

Toute contestation sur ce Jeu doit se faire par écrit à l'adresse suivante : FACOM, 6 / 8 rue Gustave Eiffel – BP 99 – 'Jeu Servantes FACOM-DeWALT 2022 - MKOP France - 91423 Morangis Cedex. Aucune contestation ne sera acceptée un mois après la clôture du jeu.

Article 7 : Annulation/Modification

La société organisatrice FACOM se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient, d'annuler, de reporter, de prolonger ou d'écourter le présent jeu ou d'en modifier les conditions sans que sa responsabilité puisse se trouver engagée vis-à-vis des participants.

La société organisatrice ne sera pas responsable de l'annulation du jeu pour cause de force majeure.

En cas de non-respect du règlement, le gagnant sera déchu de ses droits et le lot ne sera pas remis en jeux.

Tout changement fera l'objet d'information préalable par tous moyens appropriés. Des additifs et modifications de règlement peuvent alors éventuellement être publiés pendant le jeu, ils seront déposés chez l'huissier et considérés comme des annexes au présent règlement.

Article 8 : Limite de responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dysfonctionnement du réseau « Internet » ou du mauvais acheminement du courrier ou de tout autre problème qui ne lui serait pas imputable empêchant le bon déroulement du Jeu notamment dû à des actes de malveillance extérieurs. La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité. Il appartient donc à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte due à des actes de malveillance extérieurs, et notamment les virus, et de tout autre aléa lié aux services postaux.

Les participants acceptent que les données contenues dans les systèmes d'information de la Société Organisatrice aient force probante jusqu'à preuve du contraire, quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au Jeu.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient se connecter au site du Jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème affectant le bon déroulement du Jeu dans des conditions indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice, tel qu'un problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

Les modalités du Jeu de même que les dotations offertes aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non autorisée ou toute autre cause échappant à la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance de la dotation attribuée et/ou du fait de son utilisation.

Article 9 : Droit applicable/Différend

Le fait de participer à l'Opération entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

En cas de divergence d'interprétation des articles composant le présent règlement, la Société Organisatrice s'efforcera de régler le différend à l'amiable. Il sera notamment possible de recourir à une procédure de médiation conventionnelle, ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends. Le présent règlement est soumis à la loi française. Toutes difficultés d'interprétation du présent règlement et tout cas litigieux seront tranchés en dernier ressort par les tribunaux compétents au regard des lois françaises.

ARTICLE 10 - Données Personnelles

Les données collectées sont indispensables à ce traitement et sont destinées aux services marketing de STANLEY BLACK&DECKER. Nous conservons vos données pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'opération. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée ainsi que le règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 sur l'informatique et les libertés, vous disposez, d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification, d'effacement sur les informations qui vous concernent, d'un droit d'opposition à la prospection ou pour motif légitime, et d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre mort en vous adressant à : Stanley Black & Decker France SAS, 62 chemin de la Bruyère, CS 60105, 69574 Dardilly accompagné de la copie d'un titre d'identité portant votre signature. Stanley Black & Decker – RCS Lyon B 954 507 521.

Article 11 : Dépôt de règlement

Le présent règlement est déposé à la SAS ACJIR G.C NICOLAS- X SIBENALER- M BECK - 25, rue Hoche - 91263 Juvisy sur Orge Cedex et disponible gratuitement sur demande écrite auprès de FACOM, 6 / 8 rue Gustave Eiffel - BP99 – Jeu Servantes FACOM-DeWALT 2022 - MKOP France - 91423 Morangis Cedex. Remboursement du timbre postal au tarif lent en vigueur sur demande écrite à FACOM accompagnée d'un RIB ou d'un RIP. Une seule demande par foyer. Il est aussi disponible sur notre site <https://www.facommunaute.fr>.

Extrait du règlement :

FACOM organise un jeu « Jeu Servantes FACOM-DeWALT 2022 » pour l'achat d'un produit FACOM de la sélection éligible, dans les points de vente, physique ou non, des distributeurs Professionnels du marché Automobile revendeurs de la marque FACOM participant à l'opération du 1er septembre au 31 décembre 2022. Ce jeu est annoncé par des PLV promotionnelles distribuées dans les points de ventes, sur les brochures promotionnelles et sur les supports digitaux de la marque. Ce jeu s'adresse aux utilisateurs professionnels des marchés Industrie et Construction résidant en France métropolitaine y compris la Corse, à l'exclusion des collaborateurs FACOM et distributeurs et de leur famille. Les lots à gagner, pour l'ensemble des points de ventes, sont 1 Quad, 1 TV QLED et 1 Console Switch®. Les lots seront expédiés à la suite du tirage au sort prévu semaine 2, aux gagnants pouvant justifier de leur preuve d'achat. Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978 et au « Règlement Européen des Données Personnelles » rentré en application à compter du 25 mai 2018, toute personne remplissant une demande de participation bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression portant sur les données personnelles collectées par la Société organisatrice. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite en contactant la Société Organisatrice à l'adresse : FACOM, 6 / 8 rue Gustave Eiffel - BP99 – Jeu Servantes FACOM-DeWALT 2022 - MKOP France - 91423 Morangis Cedex. Le règlement complet est déposé à la SAS ACJIR G.C NICOLAS- X SIBENALER- M BECK - 25, rue Hoche - 91263 Juvisy sur Orge Cedex et disponible gratuitement sur demande écrite à FACOM, 6/8 rue Gustave Eiffel - BP99 - MKOP France - 91423 Morangis Cedex. Remboursement du timbre postal au tarif lent en vigueur sur demande écrite adressée à l'adresse ci-dessus. Une seule demande par foyer (même nom, prénom, même adresse). Il est aussi disponible sur notre site <https://www.facommunaute.fr> .